

# Lobby agroalimentaire vs Santé Publique: la saga du Nutri-Score



Serge Hercberg

Professeur Emerite de Nutrition,

Faculté de Médecine Université Sorbonne Paris Nord/ Dept Santé Publique Hôpital Avicenne

Equipe de Recherche en Epidémiologie Nutritionnelle (EREN)

CRESS, U 1153 Inserm/Inra/Cnam/Université Sorbonne Paris Nord/Université Paris Cité

# Processus de décision en Santé Publique

# Processus de décision en Santé Publique

**Recherche**

# Processus de décision en Santé Publique

**Recherche**

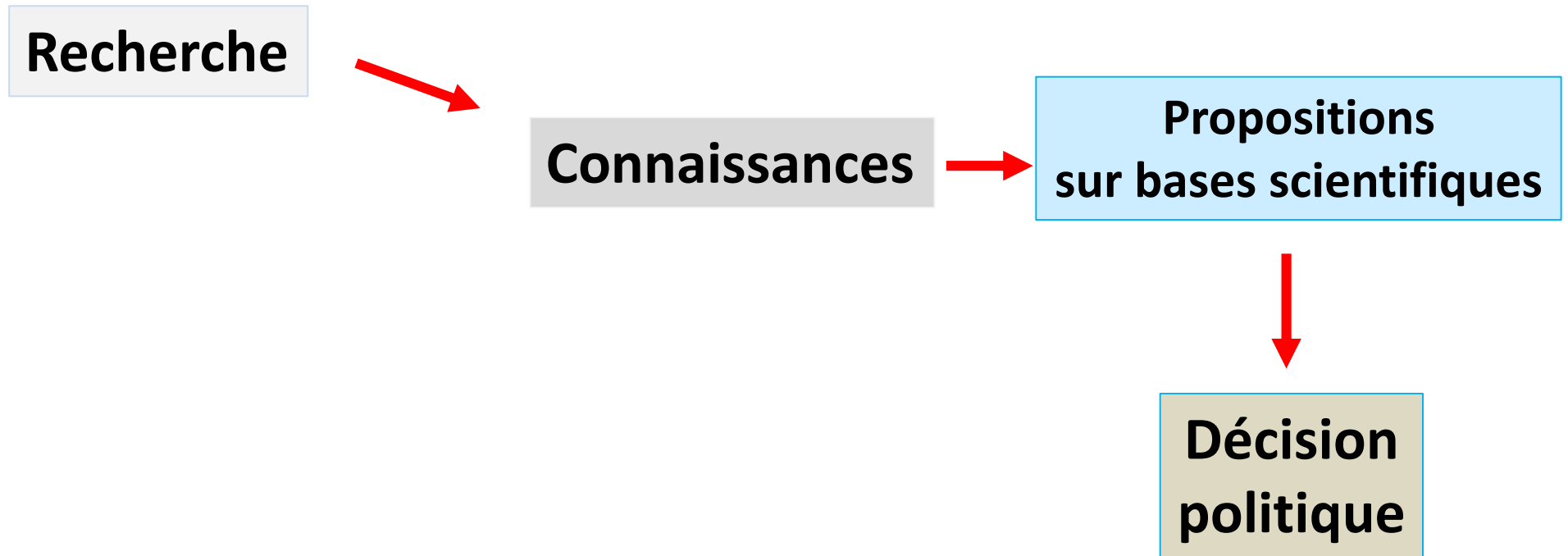


**Connaissances**

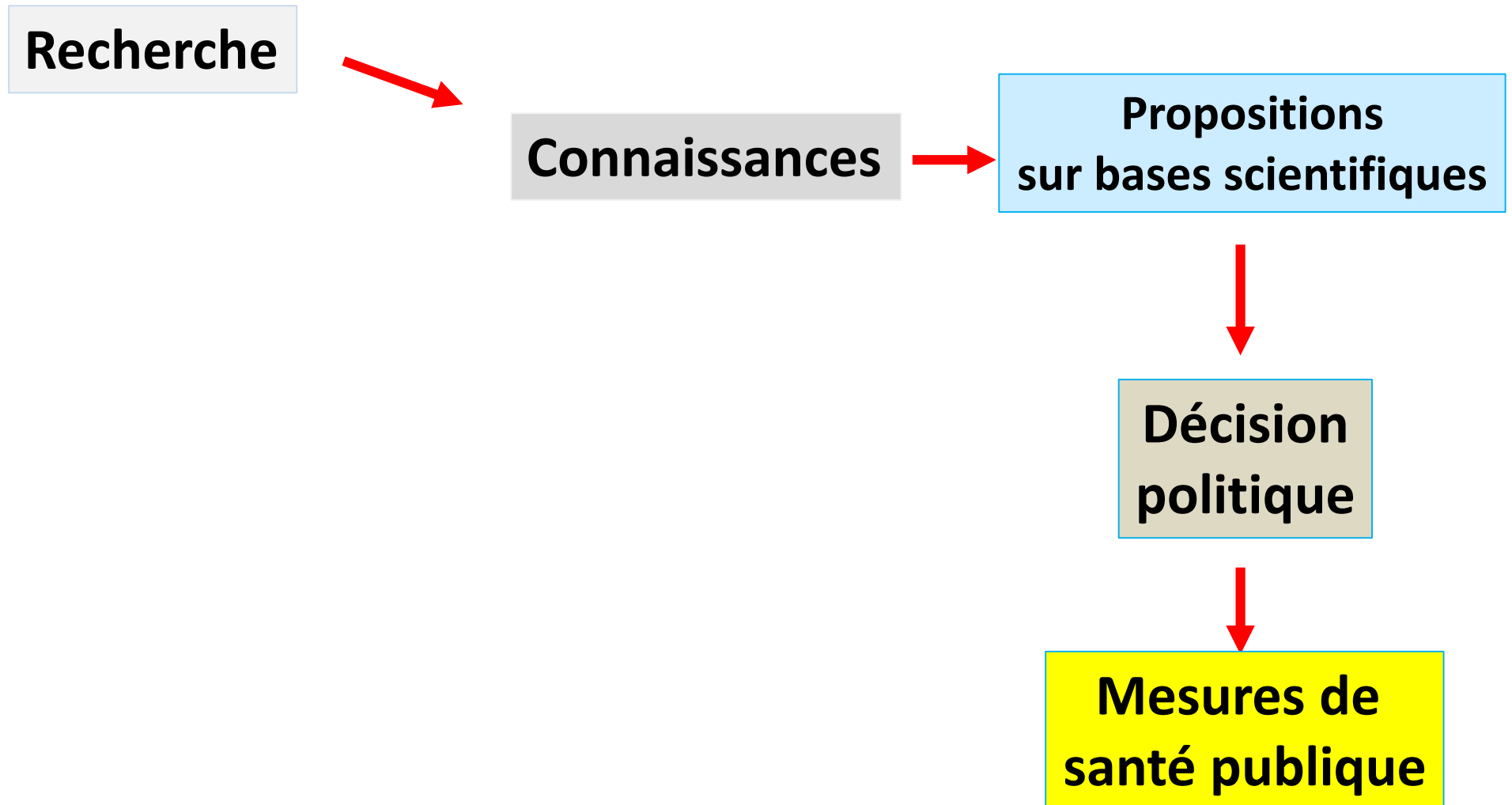
# Processus de décision en Santé Publique



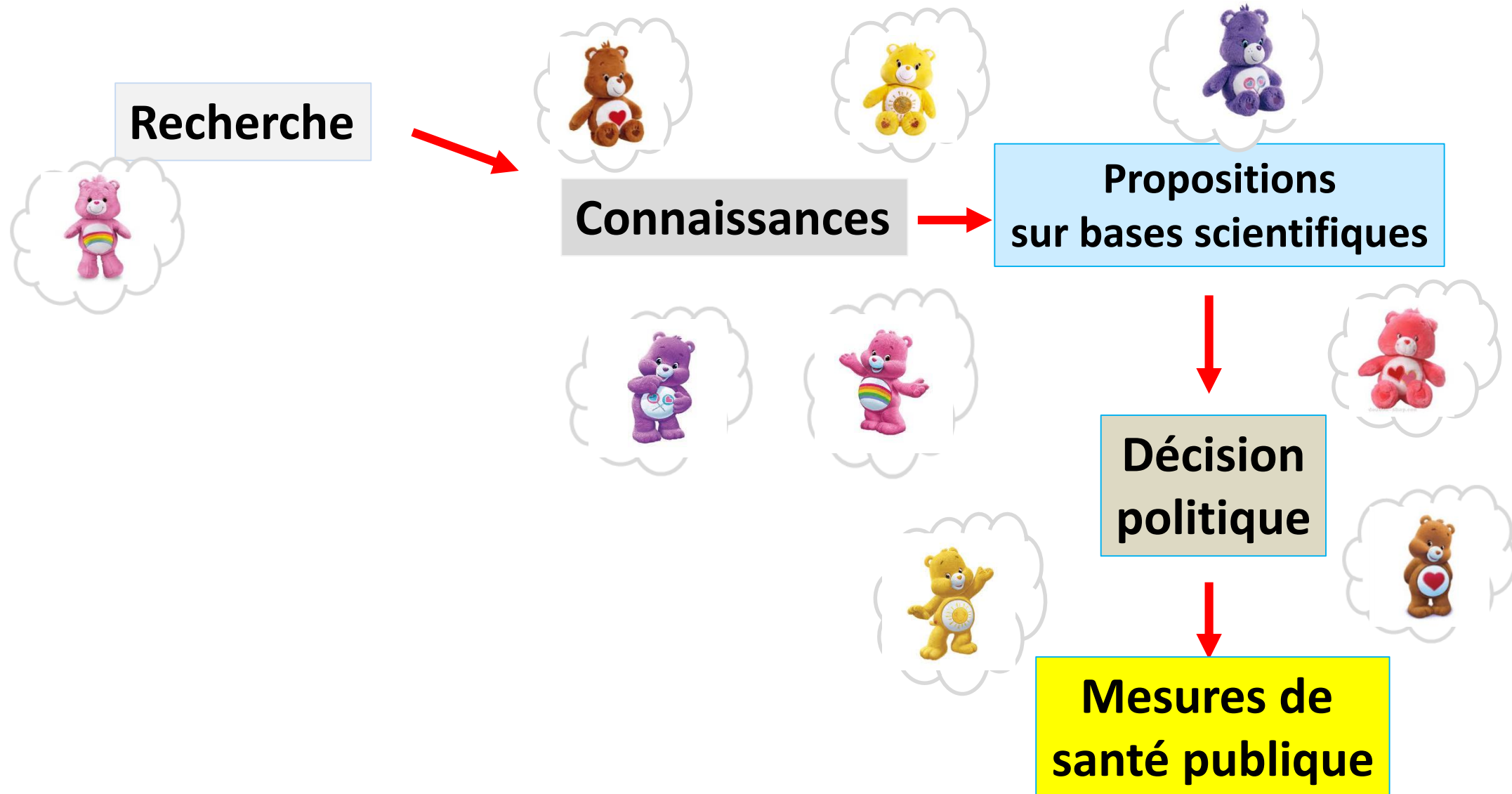
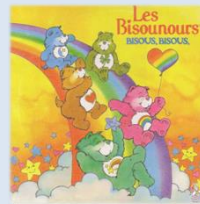
# Processus de décision en Santé Publique



# Processus de décision en Santé Publique

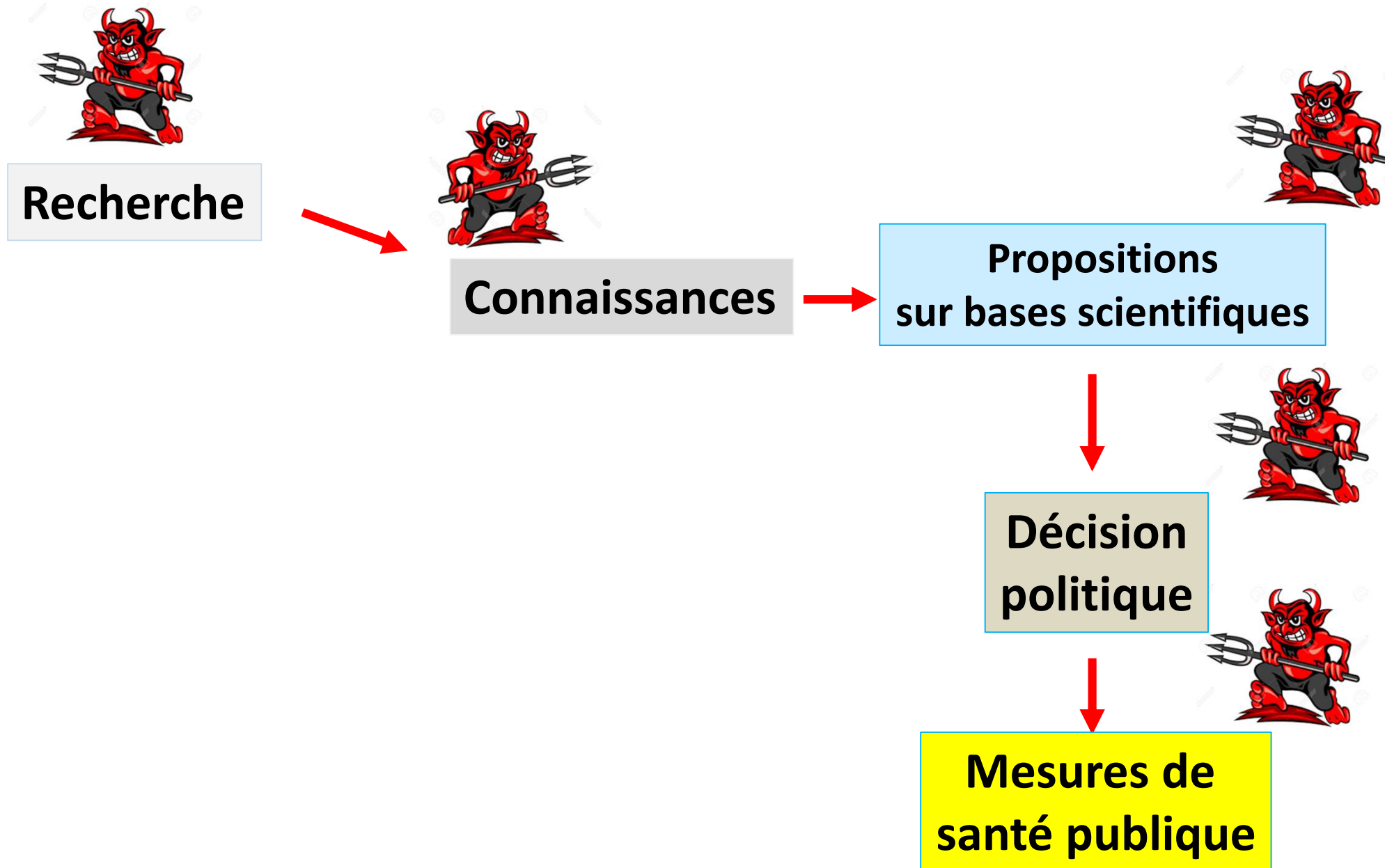


# Processus de décision en Santé Publique ....au pays des **Bisounours**

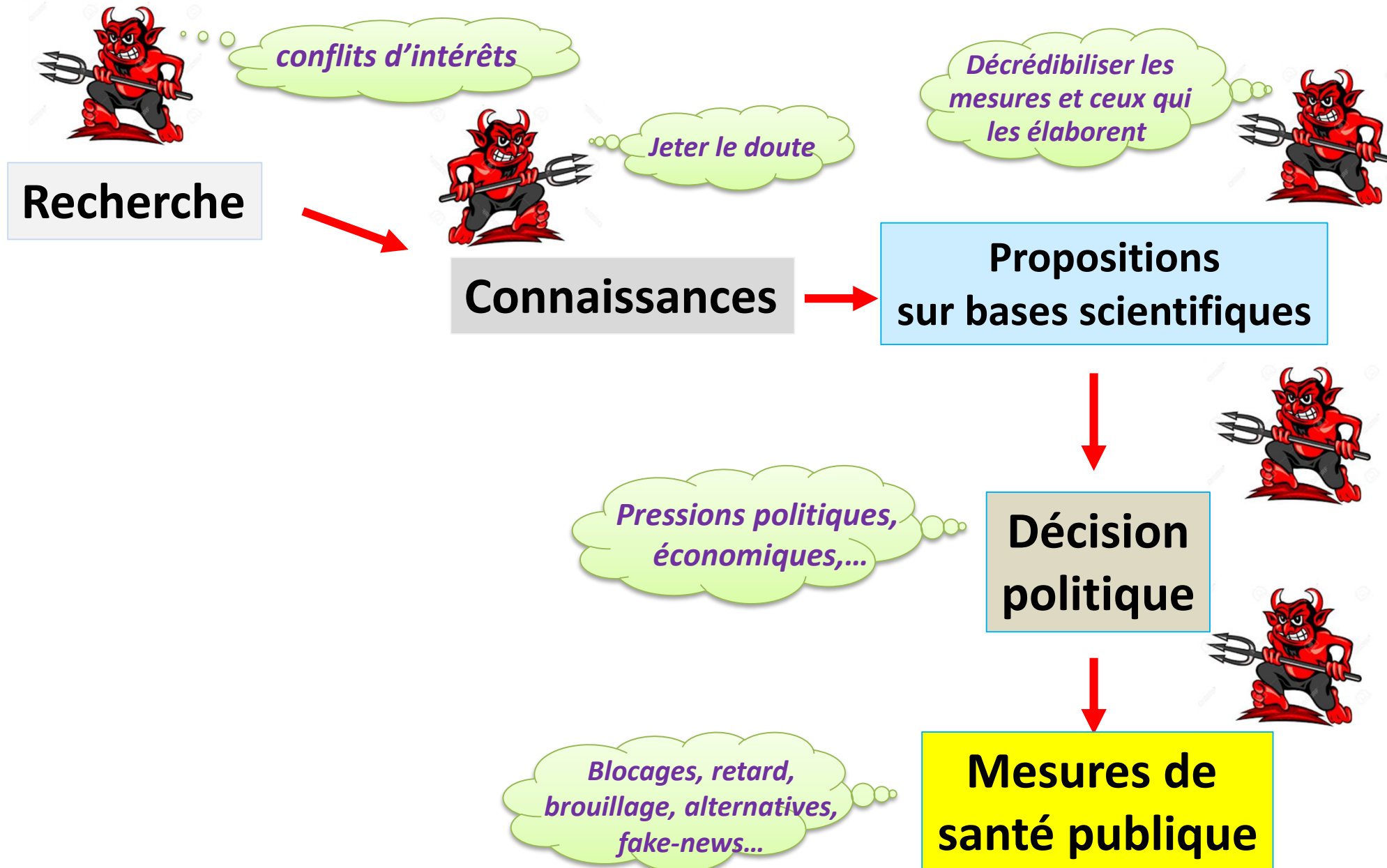




# Processus de décision en Santé Publique



# Processus de décision en Santé Publique



# Les lobbys économiques impliqués dans le domaine de la nutrition



16 218 entreprises alimentaires de France.

**Chiffre d'affaires : 180 milliards d'euros**  
**430 000 emplois**

Plus de 30 000 points de vente

**Chiffre d'affaires: 200 milliards d'euros**  
**750 000 emplois**

- + secteurs, filières et syndicats agricoles (viandes, charcuteries, fromages,...),*
- + fabricants ou exploitants de machines de vente automatique de produits de snacking,*
- + médias et régies publicitaires,*
- + le monde de la mode*
- + ...*

# Stratégies des lobbys lorsqu'ils veulent contrer une action / mesure / politique de santé publique qui les dérangent

- ▶ **BLOQUER**
- ▶ **RETARDER**
- ▶ **BROUILLER**  
*(Alternatives/Fake-news)*
- ▶ **REVENIR EN ARRIERE**  
*(Dénaturer/Détricoter)*

# Lobbying: les stratégies de blocage

## ● Éléments de langage pour jeter le doute/décrédibiliser (*discours, messages*)

### + les actions/mesures

- *simplistes*
- *réductrices*
- *infantilisantes*
- *stigmatisantes*
- *anxiogènes*
- *culpabilisantes*
- *tyranniques*
- *liberticides*
- ...

### + les scientifiques

- *moralisateurs*
- *hygiénistes*
- *ayatollahs*
- *problème d'ego*

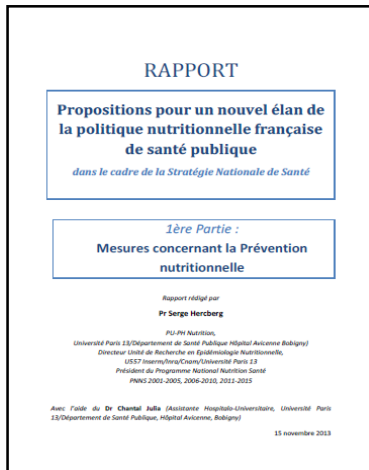
- ▶ *atteinte au plaisir, au côté ludique et social de l'acte alimentaire,*
- ▶ *atteinte aux libertés individuelles, au patrimoine culturel, gastronomique et culinaire aux traditions...*
- ▶ *atteintes à l'équilibre économique*
- ▶ *appel au patriotisme national, régional,*
- ▶ ...



**Pressions politiques et économiques**  
(*ministres, parlementaires, élus locaux,...*)

## ● Aspects juridiques (*menaces de poursuites judiciaires*)

# Arguments/mots clés/éléments de langage des lobbys



*Suite au rapport Hercberg (janvier 2014) la ministre de la santé annoncera qu'elle proposera, dans la loi de santé, que soit inscrit au code de la santé publique le principe d'une information nutritionnelle volontaire, synthétique, simple, accessible par tous.*



**ania**  
Association Nationale des  
Industries Alimentaires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
juin 2014

... l'ANIA encourage l'approche pédagogique et s'oppose aux **mesures discriminantes fondées sur une approche simpliste et fonctionnelle** des aliments (type pastilles de couleurs)....

Ces démarches n'apporteraient pas **une information factuelle** et utile au consommateur, mais **une consigne de choix**.

De manière plus globale, ces mesures **stigmatisantes** constitueraient une **menace sur la dynamique économique et sociale de nos PME et de nos territoires, un véritable frein à nos exportations**, et enfin une atteinte à l'image de nos savoir-faire, de nos spécialités régionales et du **rayonnement de notre pays** à l'international....



# Arguments/éléments de langage/mots clés: relais médias professionnels

**PROCESS.COM**  
Le Magazine Expert de l'Agroalimentaire

Le Magazine Expert de l'Agroalimentaire

à une Ingrédients Procédés Emballage Qualité Réglementation Petites annonces Sommaires Blog Contacts

ress Alimentaire / Ingrédients / L'Ania opposée à une note nutritionnelle sur les packagings

**Ingrédients**  
L'Ania opposée à une note nutritionnelle sur les packagings  
Emilie Dereuder | 7 Avril 2014

**PROCESS.COM**  
Le Magazine Expert de l'Agroalimentaire

Sommaire du dernier  
Consulter un numéro  
Les archives (Abonnés)  
Publicité

**Codes couleur : information ou consigne de choix ?**  
Pierre Christen | 24 Juin 2014 | Imprimer

**Un logo unique**

**A B C D E**

caractérisant la qualité nutritionnelle globale du produit en face avant des emballages

**A lire sur le même sujet**

Indication de l'origine en tant qu'ingrédients : les seuils officialisés - 03/10/16

Étiquetage nutritionnel simplifié : les détails de l'expérimentation - 19/09/16

L'Ania dévoile les coulisses du Cash Investigation spécial « agroalimentaire » - 12/09/16

Inco : un guide pour fixer les arrondis - 05/09/16

Le décret sur l'indication de l'origine

L'Ania précise son opposition à la proposition Hercborg, indiquant que ce type de dispositif est centré uniquement

**ANIA**

L'ANIA précise son **opposition** à la proposition Hercborg, indiquant que ce type de dispositif est centré **uniquement sur quelques caractéristiques du produit** et non pas sur les réalités de consommation... Ces démarches n'apporteront pas une information factuelles, mais une **consigne de choix... C'est une catastrophe absolue !...**

LES MARCHES HEBDO  
14 RUE FERRUS HALL, 3<sup>EME</sup> ETAGE CS 41442  
9583 PARIS CEDEX 14 - 01 42 74 28 00

03 OCT 1  
Hebdomadaire

Surface approx. (cm<sup>2</sup>) : 81

Page 2

**ÉTIQUETAGE**

## Les industriels, vent debout contre les scores nutritionnels

Industriels, artisans, FCD et Feef, tous s'opposent à un étiquetage nutritionnel constitué de pictogrammes simplistes. Ils étaient réunis le 23 septembre dernier lors d'une journée organisée par saf agrIDées. Compte rendu.

La démarche du code couleur, « si elle peut paraître séduisante au premier abord, est bien trop réductrice et sera vite contre-productive », a estimé Laurent Nioi, directeur du développement commercial du groupe Poult. Et Florence Pradier, directrice de l'alliance 7, de s'inquiéter du régime de TVA applicable aux produits possédant une étiquette rouge.

La bataille de l'étiquetage nutritionnel ne fait certainement que commencer. Le projet, inclus dans la nouvelle loi de Santé publique, qui doit être présenté au Conseil des ministres mi-octobre, suscite beaucoup d'incertitude. L'incertitude demeure entière.

Le directeur développement et in-

**FCD**

La FCD affirme clairement son **hostilité** aux codes couleurs « Ce qui est proposé avec le système des pastilles est **infantilisant, culpabilisant et stigmatisant** », explique Mathieu Pecqueur, directeur de la FCD, prônant la valorisation du « bon équilibre, plutôt que de **stigmatiser tel ou tel aliments** »

# Arguments/éléments de langage/mots clés: relais politique



18 juin 2014

**Le Canard**  
enchaîné

## Rillettes, foie gras et engueulades au menu du séminaire

**M**ARISOL TOURAINE a soulevé la tempête, le 12 juin au séminaire du gouvernement, où elle a présenté son projet de loi sur la stratégie nationale de santé. Ce projet, qui doit être débattu en juillet à l'Assemblée, se propose notamment

sous-ministre de la Recherche, Geneviève Fioraso. Il faut éviter de montrer du doigt les « **classes sociales les plus défavorisées, où l'obésité se développe le plus** ».

D'où cette remarque d'Auréliette Filippetti : « **Il faut respon-**

**rillettes du Mans. Parce qu'il faut continuer de pouvoir manger des rillettes.** »

Même tonalité chez la nouvelle secrétaire d'Etat au Commerce à l'Artisanat, et ex-députée de Haute-Garonne, Carole Delga : « **Il faut faire attention à ne pas**



# Arguments/éléments de langage/mots clés: relais politique



18 juin 2014

**Le Canard**  
enchaîné

## Rillettes, foie gras et engueulades au menu du séminaire

**M**ARISOL TOURAINE a soulevé la tempête, le 12 juin au séminaire du gouvernement, où elle a présenté son projet de loi sur la stratégie nationale de santé. Ce projet, qui doit être débattu en juillet à l'Assemblée, se propose notamment

sous-ministre de la Recherche, Geneviève Fioraso. Il faut éviter de montrer du doigt les « classes sociales les plus défavorisées, où l'obésité se développe le plus ».

D'où cette remarque d'Auréliette Filippetti : « Il faut respon-

riettes du Mans. Parce qu'il faut continuer de pouvoir manger des rillettes. »

Même tonalité chez la nouvelle secrétaire d'Etat au Commerce à l'Artisanat, et ex-députée de Haute-Garonne, Carole Delgado : « Il faut faire attention à ne pas

« Il faut faire attention aux conséquences de ce que l'on fait. Attention à ne pas **stigmatiser** les produits du terroir, comme les rillettes du Mans. Parce qu'il faut **continuer de pouvoir manger des rillettes.** »

député de la 4e circonscription de la Sarthe...



**Stéphane LeFoll**  
Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agro-alimentaire  
et de la Forêt

« **Et le foie gras, on fait comment pour l'étiqueter ? ... Il ne faudrait pas que son étiquetage porte **préjudice** à des produits de terroirs comme le foie gras pour les marchés à l'export** »

ex-député du Tarn-et-Garonne



**Sylvie Pinel**  
Ministre du Logement et de  
l'Égalité des Territoires

→ l'isolement et le faible poids du ministère de la Santé...

# Mobilisation des structures noyautées par les opérateurs économiques.

## *Exemple: le Conseil National de l'Alimentation (CNA)*



Le CNA est placé auprès des ministres chargés de l'Agriculture, de la Consommation et de la Santé. Cette instance indépendante (!) est consultée sur la définition de la politique de l'alimentation et formule des avis, assortis de recommandations. En fait sa tutelle principale est le Ministère de l'Agriculture...

# Mobilisation des structures noyautées par les opérateurs économiques.

## Exemple: le Conseil National de l'Alimentation (CNA)



Le CNA est placé auprès des ministres chargés de l'Agriculture, de la Consommation et de la Santé. Cette instance indépendante (!) est consultée sur la définition de la politique de l'alimentation et formule des avis, assortis de recommandations. En fait sa tutelle principale est le Ministère de l'Agriculture...

### Lettre (20/05/2015) du Président du CNA aux Ministres (Santé, Agriculture, Commerce) et Présidence de la République



ce souhaitable de reprendre la réflexion *ob initio*, par une expertise  
nt à déterminer la pertinence d'un étiquetage graphique eu égard aux  
concevoir le meilleur système pour atteindre ces objectifs dans le  
mment important de :

les quantités consommées, la taille des portions, ainsi que sur les  
es de consommation ;

stigmatiser certains aliments et, par conséquent, les mangeurs (le plus  
sses défavorisées) qui les consomment (culpabilité / image de soi) ;

le fait que les recommandations nutritionnelles ne sont pas stabilisées  
éhabilitation récente des graisses animales et notamment du beurre).

es, qui fonderaient en partie le système des pastilles colorées, sont à  
rec une grande prudence, compte tenu des différences culturelles  
ine de l'alimentation, ainsi que de l'échec patent des politiques de lutte  
s.

le cohérence des différentes politiques portées par le Gouvernement, il  
système qui stigmatiserait: directement ou indirectement les produits  
onomie française, eu égard au rôle que joue l'alimentation dans le  
le la France, son attractivité touristique ainsi que dans l'économie de nos  
nos concitoyens.

ce n'impose de négliger ces étapes et de prendre le r squo de mettre en  
un risque économique, social et culturel important, un système  
l'objectif de lutte contre les inégalités sociales de santé, que je partage

en mesure de vous apporter une contribution officielle détaillée sur ces  
tété. Dans l'attente, je reste à votre entière disposition pour développer  
ésent courrier et vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance

Bernard VALLAT,

Président du Conseil national de l'alimentation

« ... Il conviendrait d'éviter tout système qui **stigmatiserait** directement ou indirectement les produits emblématiques de la **gastronomie française,.... »**

« ... l'hypothèse de l'instauration, réglementaire **de pastilles colorées** conduit à **des raisonnements fermés,....** Il est notamment craint qu'un tel système **ne résolve pas les inégalités sociales de santé** en lien avec l'alimentation.... »

Lettre signée par Bernard Vallat Président du CNA, sur papier à en-tête du CNA, au nom du CNA... mais sans avoir consulté les membres du CNA.

Copie : M. Philippe Vinçon, conseiller technique, Présidence de la République.  
Copie : M. Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt  
Copie : Mme Carole Delga, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire  
Copie : M. Benoît Vallat, Directeur Général de la Santé ; Mme Nathalie Homobono, Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ; M. Patrick Dehaumont, Directeur Général de l'Alimentation.

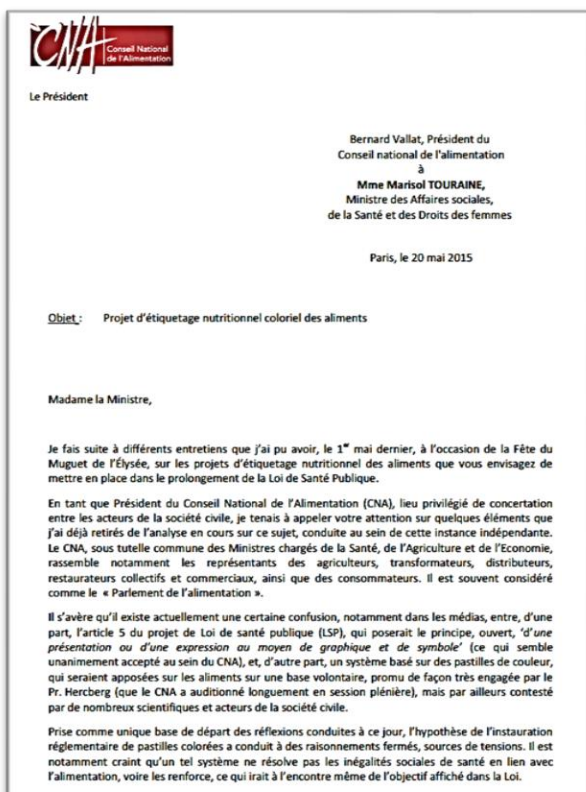
# Mobilisation des structures noyautées par les opérateurs économiques.

## Exemple: le Conseil National de l'Alimentation (CNA)



Le CNA est placé auprès des ministres chargés de l'Agriculture, de la Consommation et de la Santé. Cette instance indépendante (!) est consultée sur la définition de la politique de l'alimentation et formule des avis, assortis de recommandations. En fait sa tutelle principale est le Ministère de l'Agriculture...

### Lettre (20/05/2015) du Président du CNA aux Ministres (Santé, Agriculture, Commerce) et Présidence de la République



Il est souhaitable de reprendre la réflexion *ob initio*, par une expertise indépendante, afin de déterminer la pertinence d'un étiquetage graphique eu égard aux objectifs poursuivis et de concevoir le meilleur système pour atteindre ces objectifs dans le respect des principes de transparence et de clarté, et de façon importante de :

1. Prendre en compte l'aspect global de l'alimentation, car nous consommons des combinaisons de repas rythmés au long de la journée ; c'est ce qui définit, notamment, la diversité alimentaire, reconnue comme contribuant à prévenir le surpoids et les maladies chroniques.

2. Prendre en compte les quantités consommées, la taille des portions, ainsi que sur les habitudes de consommation ;

3. Éviter de stigmatiser certains aliments et, par conséquent, les mangeurs (le plus souvent les plus défavorisés) qui les consomment (culpabilité / image de soi) ;

4. Prendre en compte le fait que les recommandations nutritionnelles ne sont pas stabilisées et que l'évolution récente des habitudes alimentaires (notamment du beurre) a conduit à une augmentation des quantités consommées, qui fonderaient en partie le système des pastilles colorées, sont à prendre avec une grande prudence, compte tenu des différences culturelles et des habitudes de consommation, ainsi que de l'échec patent des politiques de lutte contre l'obésité.

5. Prendre en compte la cohérence des différentes politiques portées par le Gouvernement, qui ne peuvent pas être contradictoires : directement ou indirectement les produits concernés, eu égard au rôle que joue l'alimentation dans le développement de la France, son attractivité touristique ainsi que dans l'économie de nos concitoyens.

6. Prendre en compte le fait que ce n'impose de négliger ces étapes et de prendre le risque de mettre en œuvre un système qui, en matière de risque économique, social et culturel important, un système qui ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de lutte contre les inégalités sociales de santé, que je partage avec vous.

7. Prendre en mesure de vous apporter une contribution officielle détaillée sur ces sujets. Dans l'attente, je reste à votre entière disposition pour développer ces sujets et vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute estime et de mon profond respect.

Bernard VALLAT,  
Président du Conseil national de l'alimentation

Copie : M. Philippe Vinyon, conseiller technique, Présidence de la République.  
Copie : M. Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Copie : Mme Carole Delga, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire  
Copie : M. Benoît Vallat, Directeur Général de la Santé ; Mme Nathalie Homobono, Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ; M. Patrick Dehaumont, Directeur Général de l'Alimentation.

« ... Il conviendrait d'éviter tout système qui stigmatiserait directement ou indirectement les produits emblématiques de la gastronomie française,.... »

« ... l'hypothèse de l'instauration, réglementaire de pastilles colorées conduit à des raisonnements fermés,.... Il est notamment craint qu'un tel système ne résolve pas les inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation.... »

Lettre signée par Bernard Vallat Président du CNA, sur papier à en-tête du CNA, au nom du CNA... mais sans avoir consulté les membres du CNA.



**Bernard Vallat est nommé en 2017  
Président de la FICT, principal  
lobby des industriels de la  
charcuterie**

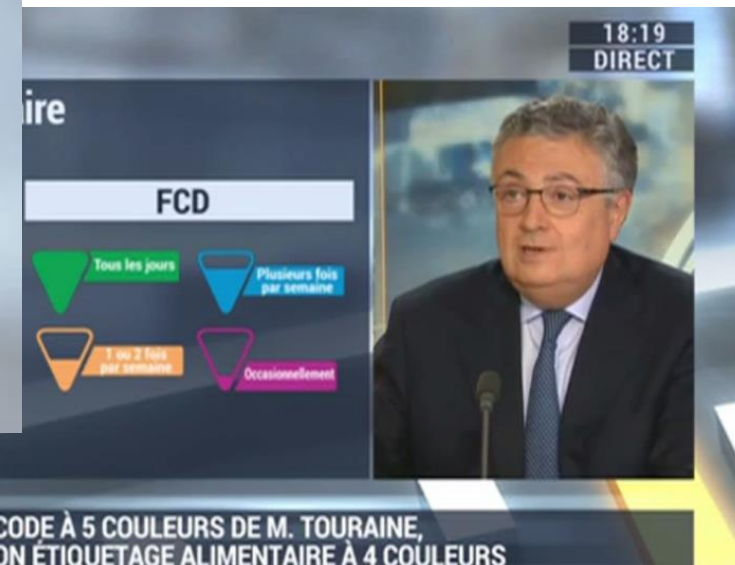




# Suite de la stratégie des opérateurs économiques: après la condamnation... brouiller les cartes et jeter le doute sur la science

Proposer des « alternatives » au logo 5 couleurs

*Carrefour « invente » le logo A QUELLE FREQUENCE (2015)*



# Retarder la mise en place du logo nutritionnel ...

## Lettre de l'ANIA à la Ministre de la Santé demandant une expérimentation grandeur nature



Paris, le 25 septembre 2015

Le Président

**... il nous semble essentiel de mettre en place une expérimentation préalable en conditions réelles d'achat pour tester les solutions possibles.....**

Objet : PJJ SANTÉ – ARTICLE 5

Madame la Ministre,

Vous avez souhaité qu'une mesure forte soit inscrite dans le volet prévention du projet de loi relatif à la santé pour lutter contre les inégalités sociales de santé publique, en matière de comportements alimentaires.

C'est donc la proposition d'un étiquetage nutritionnel plus clair et plus lisible sur les produits qui a été retenue par les pouvoirs publics pour permettre aux consommateurs de faire des choix pour leur santé. Cette mesure, adossée à la réglementation européenne, propose que les industriels et les distributeurs étiquètent volontairement l'ensemble de leurs produits en France avec un système harmonisé.

En plaçant cette mesure au cœur de la prévention dès le plus jeune âge, vous avez engagé, avec l'appui de Stéphane LE FOLL, une dynamique constructive chez l'ensemble des opérateurs économiques concernés en faveur de cette information complémentaire.

Alors même que toutes les entreprises sont particulièrement mobilisées pour transcrire sur leur emballages la nouvelle réglementation européenne entrée en application en décembre 2014, et notamment le tableau nutritionnel, elles ont accepté de se remettre autour de la table pour réfléchir ensemble et travailler concrètement à une information simplifiée.

Mais, la mesure étant volontaire, il ne saurait être question d'imposer un système sans qu'aucun industriel ni aucun distributeur n'y soit favorable.

Comme nous vous le rappelons dans notre courrier du 26 juin 2015, c'est malheureusement le cas de la solution à laquelle vous semblez la plus sensible : en l'occurrence le système de pastilles de cinq couleurs de Serge Hercberg qui serait à la fois stigmatisant pour nos savoir-faire, culpabilisant pour les consommateurs et sans garantie aucune de son efficacité.

.../...



.../...

Le Président

Nous restons pourtant convaincus que l'objectif d'un système harmonisé, clair et non stigmatisant est parfaitement envisageable. Soutenu par les opérateurs économiques, il pourra être largement déployé auprès des consommateurs et contribuer ainsi à son succès.

Pour cela, il nous semble essentiel de mettre en place une expérimentation préalable en conditions réelles d'achat pour tester les solutions possibles et ne retenir que celle qui rencontrera la bonne compréhension des consommateurs autant que l'adhésion des opérateurs. Cette expérimentation garantirait à la fois le succès de la mesure et la crédibilité des pouvoirs publics au contraire d'une simple évaluation a posteriori.

Cette expérimentation devrait poursuivre les objectifs suivants pour les systèmes qui seront testés :

- Etre perçus, compris et acceptés par les consommateurs ;
- Ne pas entraîner d'effets contraires aux objectifs visés, notamment chez les populations les plus victimes des inégalités sociales de santé ;
- Garantir la cohérence avec d'autres dispositifs d'information déjà existants (signes de qualité, labels, ...), mais aussi avec les repères du PNNS.

Enfin, il nous semble nécessaire que la France commence d'ores-et-déjà à anticiper la phase européenne de discussion autour d'une information complémentaire commune pour que les produits français ne soient pas dans une situation de concurrence déloyale avec ceux de nos voisins européens.

Nous comprenons la responsabilité qui est la vôtre dans ce projet, c'est pourquoi nous nous mobiliserons pleinement, à vos côtés, pour la mise en place d'un dispositif plus adapté aux publics ciblés et plus respectueux des savoir-faire et du modèle alimentaire français.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Philippe GIRARD

**... le système de pastilles de cinq couleurs de Serge Hercberg qui serait à la fois stigmatisant pour notre savoir faire, culpabilisant pour les consommateurs et sans garantie aucune de son efficacité.**

# Le CNA apporte son soutien à l'expérimentation grandeur nature

## Projet d'étiquetage nutritionnel, mise en œuvre du système dit « 5C » : Propositions du CNA

Adoptée en Session plénière le 10 sept. 2015

L'article 5 du projet de Loi pour la modernisation de notre système de santé prévoit : « Afin de faciliter le choix du consommateur au regard de l'apport en énergie et en nutriments à son régime alimentaire, sans préjudice [du règlement UE INCO], la déclaration nutritionnelle obligatoire prévue par le même règlement peut être accompagnée d'une présentation ou d'une expression complémentaire au moyen de graphiques ou de symboles, dans les conditions prévues à l'article 35 dudit règlement. Les modalités selon lesquelles les recommandations de l'autorité administrative prévues au 2 du même article 35 sont établies et font l'objet d'une évaluation sont définies, après avis de [l'Anses], par décret en Conseil d'État. »<sup>1</sup>

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a adopté, le 11 juin 2015, une *Note de questionnement : Contribution préliminaire à une réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments, dans le cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique*<sup>2</sup>, dans laquelle il souligne la nécessité d'approfondir les travaux préparatoires, afin d'identifier un système d'information graphique qui réponde le mieux possible aux objectifs poursuivis par le législateur, notamment de réduction des inégalités sociales de santé-alimentation.

Il semblerait cependant que le système dit « 5C » dusse être imposé rapidement par voie réglementaire, sans que les éléments présentés par le CNA dans cette note n'eussent été étudiés. Or, mal utilisé, ce système pourrait produire des effets inverses de ceux recherchés en termes d'amélioration des comportements alimentaires, en particulier pour les populations défavorisées (recherche du rassasiement au meilleur prix) ou les adolescents (opposition, défi).

En conséquence :

→ Le CNA, réuni en session plénière, souligne la nécessité que le système envisagé soit, avant adoption et mise en œuvre nationale, validé par des expérimentations<sup>3</sup> réalisées en conditions réelles d'achat, afin de déceler et corriger les principaux biais.

L'expérimentation préalable au déploiement d'un système permettra également de parfaire la représentation graphique et de définir le contenu de la communication qui devra nécessairement accompagner son lancement, afin de faciliter la compréhension du dispositif par tous les consommateurs et donc sa réussite.

Outre cette phase d'expérimentation préalable, un processus d'évaluation continu du dispositif qui sera alors retenu devra être mis en place, pour pouvoir l'aménager en tant que de besoin. L'approche de l'alimentation par l'énergie et les nutriments est en effet très éloignée de la culture et des pratiques alimentaires des Français, et aucun élément ne permet d'affirmer à ce stade qu'un tel dispositif sera favorable ou défavorable au statut nutritionnel de la population française.

Le CNA, qui rassemble les acteurs de la chaîne alimentaire, dont neuf associations de consommateurs, pourra contribuer à la définition du protocole expérimental, compte-tenu de l'importance des dimensions socio-économiques du sujet et de la nécessité d'une consultation large des parties prenantes, missions qui relèvent directement de son mandat.

*Or, mal utilisé, ce système [5C], pourrait produire des effets inverses de ceux recherchés en terme d'amélioration des comportements alimentaires, en particulier pour les populations défavorisées (recherche du rassasiement au meilleur prix) ou des adolescents (opposition, défi).*

*... nécessité que le système envisagé soit, avant adoption et mise en œuvre nationale, validé par des expérimentations en conditions réelles d'achat afin de déceler et corriger les principaux biais.*

1 Version issue de la Commission des Affaires sociales du Sénat (n°654), déposé le 22 juillet 2015 (article non modifié par rapport à la version enregistrée au Sénat le 15 avril 2015, n°406).

2 A laquelle il convient de se référer - <http://www.cna-alimentation.fr/la-contribution-preliminaire-a-une-reflexion-pour-la-mise-en-place-dun-etiquetage-nutritionnel-graphique-est-en-ligne-7216>

3 L'AFOC, l'ALLDC, le CNAFAL, la CLCV, UFC-Que Choisir (associations de consommateurs) ; Daniel Nizri et Jean-Louis Bresson (personnalités qualifiées) ; sont opposés au principe d'une expérimentation préalable du système avant sa généralisation (mais soutiennent la nécessité d'un processus d'évaluation et d'amélioration permanentes).



# Suite de la stratégie des opérateurs économiques: faire pressions sur les parlementaires



CONFIDENTIEL Mail interne ANIA mars 2015:  
**Débats sur le projet de la loi de santé  
- articles 4 et 5 - Positions de l'ANIA**

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, **les débats du projet de loi de santé débiteront normalement en commission des affaires sociales le mardi 17 mars à 17h15 par l'audition de la ministre de la santé. L'examen des articles se poursuivra le soir, le mercredi 18 et jeudi 19 mars toute la journée. Le délai de dépôt des amendements est fixé au vendredi 13 mars à 17h00.**

- ...

*Dans cette perspective, vous trouverez ci-joints :*

**- Les amendements envisagés à ce stade pour contribuer aux débats sur l'article 5.**

....

*Nous sommes à l'écoute de vos suggestions sur ces propositions... Nous continuons par ailleurs d'aborder ce débat avec les objectifs réaffirmés par le Conseil d'Administration à plusieurs reprises :*

- **combattre les systèmes type « scores nutritionnels / pastilles de couleurs / trafics lights » ;**
- **valoriser nos actions et de rappeler l'entrée en application du règlement INCO ;**
- **mettre tout en œuvre pour maintenir la cohésion de la filière, entre nous et avec la FCD / distributeurs.**

ART ADDITIONNEL AVANT ART. 5 N°

ASSEMBLÉE NATIONALE  
xx février 2015

ASSEMBLÉE NATIONALE  
xx février 2015

ART. 5 N°

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
xx février 2015

Projet de loi relatif à la santé- (N°2302)

**AMENDEMENT N°**  
présenté par

ARTICLE 5

A la fin de l'alinéa 3, ajouter une phrase ainsi rédigée :

« Les recommandations font ensuite l'objet d'une expérimentation en conditions réelles d'achat et d'une étude d'impact avant leur publication officielle ».

Exposé des motifs

Si de nombreux acteurs, et notamment les consommateurs, s'accordent pour reconnaître que les informations nutritionnelles qui doivent figurer sur les produits sont parfois complexes, les mêmes et également une partie de la communauté scientifique s'accordent également pour admettre qu'il n'existe pas et n'existera sans doute jamais de système d'information complémentaire idéal.

être expérimenté en conditions réelles, c'est-à-dire au moment de l'acte d'achat, et évalué au regard des objectifs recherchés pour pouvoir en corriger les biais les plus évidents.

Il serait en effet peu sérieux de proposer un système unique sans précautions pour s'apercevoir à l'usage que les consommateurs le rejettent, ne le comprennent pas ou pire l'utilisent de manière contraire à l'objectif visé, c'est-à-dire l'amélioration de leurs comportements alimentaires.

**Fourniture par l'ANIA d'amendements « clés en main » aux députés. Déjà rédigés, ils n'ont qu'à rajouter leur nom et la date ...**



# Suite de la stratégie des opérateurs économiques: faire pressions sur les parlementaires



CONFIDENTIEL Mail interne ANIA mars 2015:  
**Débats sur le projet de la loi de santé  
- articles 4 et 5 - Positions de l'ANIA**

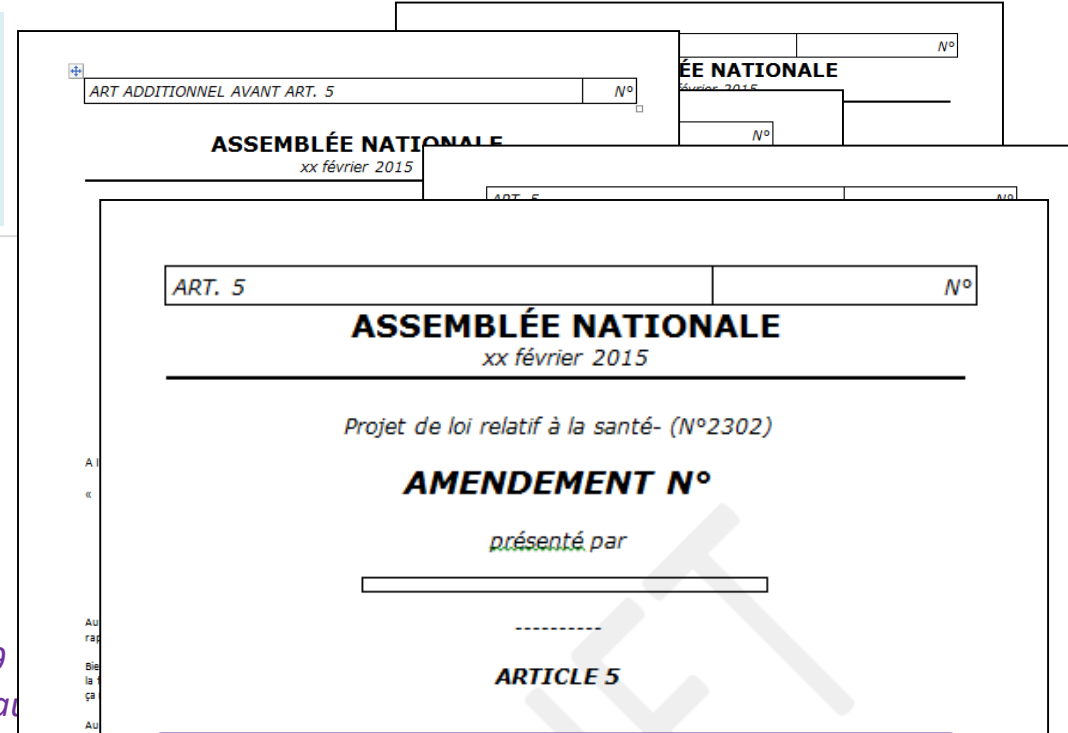
Bonjour à tous,  
Comme vous le savez, **les débats du projet de loi de santé débiteront normalement en commission des affaires sociales le mardi 17 mars à 17h15 par l'audition de la ministre de la santé. L'examen des articles se poursuivra le soir, le mercredi 18 et jeudi 19 mars toute la journée. Le délai de dépôt des amendements est fixé au vendredi 13 mars à 17h00.**

- ...  
Dans cette perspective, vous trouverez ci-joints :

- Les amendements envisagés à ce stade pour ont



- mettre tout en œuvre pour maintenir la cohésion de la filière entre nous et avec la FCD / distributeurs.



usage que les consommateurs rejettent, ne le comprennent pas ou pire l'absence de manière contraire à l'objectif visé, c'est-à-dire l'amélioration de leurs comportements alimentaires.



## [CP] NON À UN DISPOSITIF D'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL SIMPLISTE

POSTÉ LE : 24-08-15

PAR : AMAURY BESSARD

# L'ANIA continue avec les mêmes arguments + demande expérimentation...

L'ANIA tient à réaffirmer sa volonté d'apporter une information juste aux consommateurs dans le cadre d'une alimentation équilibrée et maintient son opposition à tout dispositif simpliste reposant sur un code de couleurs.

Suite à la publication de ce que le débat d'une expérimentation

... « code couleur, simpliste, réducteur, approche médicalisée, stigmatisant, ... »

Le défi de la lutte contre l'obésité et l'amélioration de l'équilibre nutritionnel en France nécessite de la concertation et l'engagement de toutes les parties-prenantes, ainsi que la prise en compte de tous les avis d'expert. L'ANIA tient à réaffirmer son attachement à apporter une information juste et pertinente aux consommateurs et son opposition à tout dispositif d'étiquetage simpliste reposant uniquement sur un code de couleurs.

Dans le débat actuel sur l'étiquetage nutritionnel, il est évidemment nécessaire de considérer les avis de toutes les instances expertes concernées à commencer par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) publié en mars 2015 un premier avis technique intitulé « évaluation de la faisabilité du calcul d'un score nutritionnel tel qu'élaboré par Rayner et al. ». De même, afin d'enrichir le débat public, le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a également tenu à apporter en juin 2015 sa contribution dans le cadre de la « réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments, dans le cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique ».

“ Le débat actuel sur l'information nutritionnelle est très important. Nous devons éviter l'écueil de le réduire à 5 couleurs. Chaque partie prenante peut et doit éclairer le débat de sa connaissance des consommateurs, des comportements alimentaires en France et des enjeux nutritionnels. Des expérimentations en conditions réelles sont indispensables pour construire un dispositif adapté et efficace. ”

Jean-Philippe Girard, Président de l'ANIA

L'ANIA tient à réaffirmer une nouvelle fois son attachement au respect des déterminants fondamentaux d'une alimentation équilibrée. Dans ce cadre, la prise en compte de la taille de la portion, des occasions et des fréquences de consommation, des possibles associations d'aliments sont des prérequis évidents à la mise en place d'un système d'information nutritionnelle pertinent et utilisable au quotidien par les consommateurs.

Dans le même temps, l'ANIA maintient son opposition à tout dispositif d'étiquetage nutritionnel simpliste reposant uniquement sur un code de couleurs et une approche médicalisée et théorique de l'alimentation. L'équilibre alimentaire d'un individu ne peut pas se réduire à une pastille de couleur sur un produit. Ces systèmes de notation nutritionnelle stigmatisent injustement les aliments car ils reposent sur des calculs théoriques prenant en compte 100g de produit sans en distinguer la consommation réelle par les consommateurs.

De manière pragmatique, l'industrie alimentaire poursuit son travail continu d'amélioration de la composition nutritionnelle de son offre. Dans une démarche partenariale avec les pouvoirs publics, plus de 30 chartes collectives et individuelles ont été signées. Récemment, ce sont les industriels de la viande (CIVIC) et les industriels des boissons (CIBIC) qui ont signé une charte auprès des pouvoirs publics.

référence à la contribution du Conseil National de l'Alimentation

“ Nous maintenons notre volonté de poursuivre l'optimisation de l'offre alimentaire et d'améliorer l'information du consommateur. Concernant l'étiquetage nutritionnel, nous nous engageons à continuer de travailler avec les pouvoirs publics et d'évaluer tous les systèmes de notation nutritionnelle. Les expérimentations en conditions réelles se posent surtout par l'union des forces de l'industrie et des pouvoirs publics. Nous arriverons à relever le défi de la lutte contre l'obésité et des problèmes de nutrition en France. ”

« Expérimentation en conditions réelles... »

Jean-Philippe Girard, Président de l'ANIA



# Débat parlementaire Assemblée Nationale /Sénat (mars-décembre 2015)

Vote de l'article 5 (logo nutritionnel) : 15 décembre 2015  
La ministre de la santé rejette les amendements proposés  
sous la pression des lobbys

*« sur les amendements....  
je donne un avis défavorable »*



# Débat parlementaire Assemblée Nationale /Sénat (mars-décembre 2015)

Vote de l'article 5 (logo nutritionnel) : 15 décembre 2015  
La ministre de la santé rejette les amendements proposés  
sous la pression des lobbys

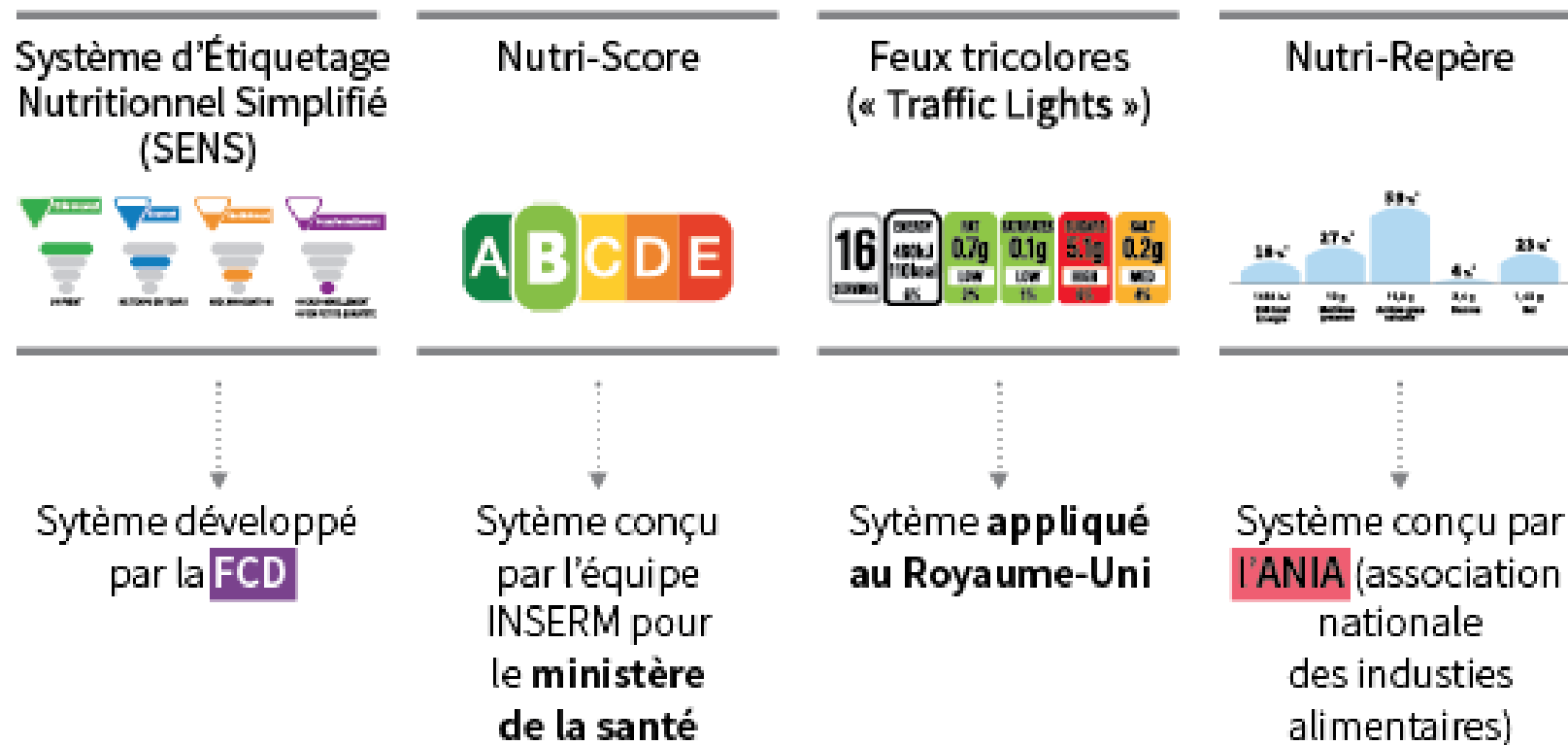
« rejet de l'amendement...  
... pas d'évaluation ex-ante  
grandeur nature »



# Mais quelques semaines plus tard...



## 1. Annonce d'une évaluation ex-ante dite en « grandeur nature »



## 2. L'étude est confiée au



(faux-nez des industriels agro-alimentaires)



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### LE FFAS

Qu'est ce que le FFAS ?

Engagement et missions

### Organisation

Direction générale

Conseil d'administration

Conseil scientifique et éthique

Groupe thématiques

Statuts, règlement intérieur et manuel des procédures

Rapports d'activité

Association des Amis

Ils nous soutiennent

Le **Conseil d'administration** définit les orientations stratégiques du FFAS et participe à son rayonnement. Il est composé de 13 membres, personnes physiques ou morales :

- 5 membres cooptés par le collège des **acteurs économiques** de l'association des amis du Fonds français pour l'alimentation et la santé ;
- 5 membres cooptés par le collège des **personnalités qualifiées** de l'association des amis du Fonds français pour l'alimentation et la santé ;

Ces membres sont élus pour une durée de 4 ans et renouvelés par moitié tous les 2 ans.

- 3 membres associés, personnes physiques ou morales, choisies en fonction de l'intérêt qu'elles portent aux actions poursuivies par le Fonds.

#### Membres du Conseil d'administration :

Président : Christian Babusiaux

#### Membres du collège des acteurs économiques :

- Jérôme Bédier (Secrétaire général du Groupe Carrefour)
- Gérard Boivin (Président du conseil de surveillance Unibel)
- Christophe Dandoy (Directeur communication et affaires publiques, France, Benelux, Europe Biscuit – Mondelez International)
- Jean-Philippe Girard (Président de l'ANIA)
- Joane Husson (Directrice des affaires publiques – Ferrero)

#### Membres du collège des personnalités qualifiées :

- Christian Babusiaux (Président du FFAS)
- Béatrice Darcy Vrillon (Directrice adjointe du département Alimentation humaine – INRA)
- Jacques Delarue (Professeur de nutrition, Praticien hospitalier)
- Bernard Guy-Grand (Professeur honoraire des universités)
- Gilles Trystram (Directeur général d'AgroParisTech)

#### Collège des membres associés :

- Patrick Dehaumont (Directeur général de la DGAL)
- André Renaudin (Directeur général d'AG2R La Mondiale)
- Bernard Vallat (Président du Conseil National de l'Alimentation)

Carrefour

ANIA

Ministère de l'Agriculture

CNA



Association nationale des industries alimentaires (ANIA)  
Auchan  
Biscuiterie de l'abbaye  
Biscuits Bouvard  
Biscuits Fossier  
Candia  
Carrefour  
Cemoi  
Centre d'études et de documentation du sucre (CEDUS)  
Cereal partner France  
Casino  
Coca Cola France  
Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est  
Danone France  
Fédération des industries condimentaires de France  
Fédération des industries des corps gras (FNCG)  
Fédération française des industriels charcutiers traiteurs (FICT)  
Ferrero  
Fleury Michon  
Fondation Carrefour  
Fromageries Bel  
Haribo  
Herta  
Institut de recherches scientifiques sur les boissons (IREB)  
Jacquet Panification  
Kellogg's  
Leader Price  
Lesieur  
Lindt  
Linkup  
Mars France  
Mondelez international  
Monoprix  
Nestlé  
Pepsico  
Pileje  
Protéines  
Régilait  
Saint-Hubert  
Synadiet  
Syndicat de la panification  
Syndicat des apéritifs à croquer  
Syndicat du chocolat  
Syndicat français de la nutrition spécialisée  
Syndicat français des céréales prêtes à consommer ou à préparer  
Syndicat français des miels  
Syndicat national de la biscuiterie française  
Syndicat national de la confiserie  
Syndicat national des fabricants de bouillons et potages  
Système U  
Unilever





# Courrier de l'ANIA et de la FCD aux ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Economie demandant qu'ils interviennent pour faire arrêter les recherches de l'EREN sur le logo



Monsieur Stéphane Le Foll  
Ministre de l'Agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la Forêt  
78 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 22 juin 2016

Monsieur le Ministre,

Depuis presque deux ans, nous travaillons avec l'ensemble des parties prenantes à la définition d'un système d'information nutritionnelle complémentaire volontaire tel que prévu à l'article 14 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Depuis le démarrage du processus de concertation mis en place par le Ministère de la santé, les opérateurs, quel que soit leur secteur d'activité, n'ont eu de cesse de travailler pour proposer un système répondant aux exigences définies. Les positionnements divergents constatés à l'origine ont permis des échanges riches et productifs, ayant abouti à la mise en place d'un comité de pilotage dont les membres sont à ce jour alignés sur les objectifs à atteindre et les étapes à mettre en œuvre pour y aboutir.

Ceci n'aurait pu se produire sans la bonne volonté de toutes les parties prenantes et le respect des règles et des décisions prises par le groupe de concertation.

Nous tenons à vous rappeler que rien n'imposait aux opérateurs de suivre la logique collective, chacun étant libre, conformément à l'article 36 du règlement INCO de développer son propre système, sans que cela ne contrevienne à l'article 14 de la loi de santé.

Madame la Ministre de la Santé a ainsi récemment annoncé la mise en place d'une évaluation préalable afin de tester les systèmes proposés, en conditions réelles d'achat, en les soumettant à la compréhension et à l'acte d'achat des consommateurs en magasins. Cette évaluation est une première à l'échelle mondiale et devrait permettre d'accomplir plusieurs objectifs ambitieux :

- Evaluer en conditions réelles l'impact de dispositifs d'orientation des choix alimentaires prévus par la loi et ceci préalablement à son entrée en vigueur pour ainsi définir les caractéristiques du futur système ;
- Mettre en œuvre, sous la tutelle de trois Ministères, un protocole d'évaluation proposé par un conseil scientifique indépendant ;
- Faire des consommateurs les arbitres des décisions qui les concernent, en analysant ce qu'ils font des signaux qu'ils reçoivent, en décelant les biais de compréhension, en montrant pour eux l'intérêt et les limites de chacun des systèmes évalués ;
- Mettre en place un modèle partenarial inédit réunissant institutions, scientifiques et opérateurs économiques.

Nous accueillons très favorablement ce projet d'autant plus que nous avons insisté sur la nécessité de sa mise en place dès le début des échanges.

En outre, nous avons régulièrement souligné les prérequis que devait nous permettre de vérifier ce test à grande échelle, à savoir :

- La perception, la compréhension et l'acceptation par les consommateurs des systèmes proposés ;
- L'absence de biais ou d'effets inverses par rapport aux objectifs fixés.



Comme nous l'avons fait auprès de vos administrations, nous tenons à renouveler notre désaccord vis-à-vis des actions organisées par le Pr Hercberg et qui contreviennent aux décisions prises par le groupe de concertation que vous avez mis en place et dont il est membre.

Des multiples actions et remises en causes médiatiques au cours des derniers mois, puis, dernièrement la mise en place d'un questionnaire envoyé à la cohorte NutriNet, risquent d'introduire des biais évidents qui pourraient compromettre fortement les résultats des tests et favoriser indument le système SC, dont il est le porteur.

Ces méthodes :

- Contreviennent très clairement aux décisions prises sous votre autorité, dans le cadre du comité de concertation que vous avez-vous-même institué ;
- Remettent en cause à plusieurs reprises l'autorité des Ministères en accusant, via les médias, les "responsables politiques ET les industriels" de collusion et de manœuvres dilatoires pour retarder le déploiement du système ;
- Tentent de passer outre le protocole proposé sous votre autorité et sous le pilotage du groupe de concertation en conduisant sa propre évaluation.

La différence entre une enquête d'opinion et le comportement des consommateurs dans la vie réelle est considérable, notamment du fait de nombreux biais environnant l'acte d'achat, et c'est précisément ceux-ci que l'évaluation *ex ante* se propose d'investiguer.

Nous vous demandons donc, par la présente, de prendre les mesures pour qu'aucune des conclusions de cette étude ne puisse interférer avec celles de l'évaluation *ex ante*. Il convient également de mettre fin à cette enquête car elle constitue une opération de communication incompatible avec les conditions préparatoires au test *ex ante*, d'autant plus qu'elle semble indument revêtir un caractère officiel du fait de l'utilisation des logos de vos institutions.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Philippe GIRARD  
Président de l'ANIA

Jacques CREYSSEL  
Délégué général de la FCD

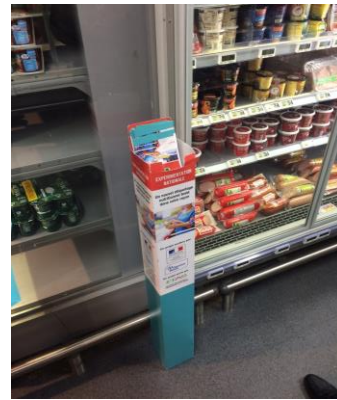
Copie à :

- Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la santé
- Monsieur Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique,
- Madame Martine PINVILLE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire
- Monsieur Christian BABUSIAUX, Président de chambre à la Cour des comptes et du Fonds Français pour l'alimentation et la santé,
- Monsieur Benoît VALLET, Directeur général de la Santé (DGS) du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.



# Etude en conditions réelles « grandeur nature »

- + Réalisée dans 60 supermarchés
- + 10 semaines
- + Intervention: 3 rayons (1298 aliments)



Nutri-Score



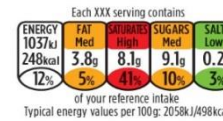
SENS



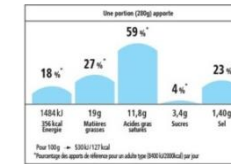
Pas de logo



Nutricouleurs  
MTL



Nutrirepères



## + Résultats

- ▶ Le Nutriscore est le logo associé à la meilleure qualité nutritionnelle globale du panier d'achat: + 4,5 % d'amélioration, contre 3,9 % pour Nutricouleurs (MTL) et + 3,3 % pour SENS
- ▶ Le Nutri-Score a l'impact le plus important chez les consommateurs les moins aisés

# La fin de l'histoire ?

15 mars 2017

**Le Parisien**

## Marisol Touraine dévoile le nouveau logo nutritionnel

*« Les résultats des études viennent de montrer que le plus pertinent des logos pour aider à manger sainement est le Nutri-Score. »*

*« En avril, je prendrai donc un arrêté pour que les industriels puissent apposer ce logo sur les paquets dans les rayons de supermarchés\*. »*



**Signature de l'arrêté interministériel  
le 31 octobre 2017**



*\* de façon non obligatoire*

# La nouvelle bataille européenne

Annonce de la Stratégie Farm to Fork votée en 2021 → un logo unique et obligatoire pour l'Europe

## Le réveil des lobbys

- Les industriels agro-alimentaires opposés à Nutri-Score



FERRERO

Mondelēz  
International

KRAFT



LACTALIS

- Les secteurs agricoles (fromages, charcuteries, huiles,...)  
(avec les grands syndicats agricoles)



- Un état lobbyiste : l'Italie



relais  
politiques

- ➡ empêcher que Nutri-Score soit adopté en Europe comme le modèle unique et obligatoire utile aux citoyens
- ➡ le dénaturer pour protéger certaines filières (en proposant certaines exemptions de certains produits) là ou il est mis en place.



# LA FREGATURA

# DA BRUXELLES VOGLIONO IMPORC COSA MANGIAR

## Speranza difende dieta mediterranea contro semaforo Nutri-scor



### LE ETICHETTE ANTI-MADE IN ITALY L'UE SCOPRE CHE IL SEMAFORO DEL CIBO SERVE SOLO A BOICOTTARE LE ECCELLENZE

### DEL "NUTRI-SCORE" GERMANIA E FRANCIA CONTRO IL #MADEINITALY Alimentare, scontro finale a Bruxelles sulle nuove etichette



### DIFENDIAMO I NOSTRI PRODOTTI

## L'Italie, un état lobbyiste ...

*« Le Nutri-Score attaque les produits Made in Italy et l'alimentation méditerranéenne, le Nutrinform proposé par l'Italie est plus intéressant,... »*



ministro Speranza:  
chetta a semaforo per

### NUTRISCORE NEI SUPERMERCATI ECCO COSA L'EUROPA VUOLE FARCI MANGIARE



### IL DOCUMENTO SEGRETO

## «Il cibo italiano fa male» Altro euro-schiaffo

Così il «sistema semaforo» punirà formaggi e salumi

prodotti bocciati
Formaggio Pecorino Romano
Formaggio Provolone
Salumi

### Alimentare, scontro finale a Bruxelles sulle nuove etichette

Federalimentare: questa scelta può costarci fino al 50% del nostro export  
Germania e Francia premono per adottare in fretta il Nutriscore



### BOICOTTAGGIO EUROPEO DEI PRODOTTI ITALIANI

### DIFENDIAMO IL MADE IN ITALY! #STOPNUTRISCORE

so nel governo:  
ni e Meloni  
CORE E







# Le Nutri-Score ne s'attaque pas au « made in Italy » !

Les fromages italiens ne sont pas plus mal classés par le Nutri-Score que les autres fromages en Europe, qu'ils soient français, espagnols, hollandais, allemands, grecs ou suisses.

  
Gorgonzola



  
Pecorino



  
Provolone



  
Roquefort



  
St Nectaire




  
Camembert



  
Mimolette



  
Fourme d'Ambert



  
Mozzarella



  
Ricotta



  
Edam



  
Fêta



  
Manchego



  
Gruyère



  
Munster



A noter que parmi les très rares fromages traditionnels classés C, on retrouve les célèbres fromages italiens Mozzarella et Ricotta,...

**« ...le Nutri-Score s'oppose à l'alimentation méditerranéenne car il classe le Pecorino Romano, le Gorgonzola, le Prosciutto, le Jambon San Daniele et l'huile d'olive dans les catégories moins favorables sur le plan nutritionnel ! »**

Nutri-Score ne s'oppose absolument pas à l'alimentation méditerranéenne. Au contraire !



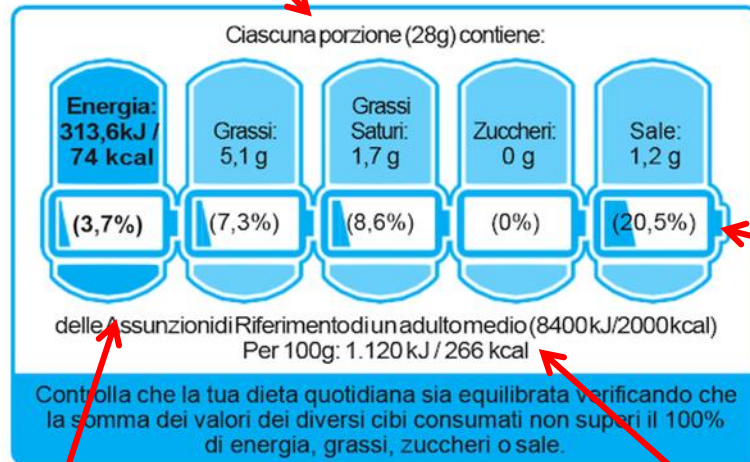
**Totale cohérence entre Nutri-Score et les principes de l'alimentation méditerranéenne**

# Brouiller les cartes: l'alternative italienne au Nutri-Score

**Le système des « batteries »** *soutenu par le gouvernement italien et les lobbys agro-alimentaires Italiens (Coldiretti)*

## Nutrinform

*par portion (fixée par l'industriel)*

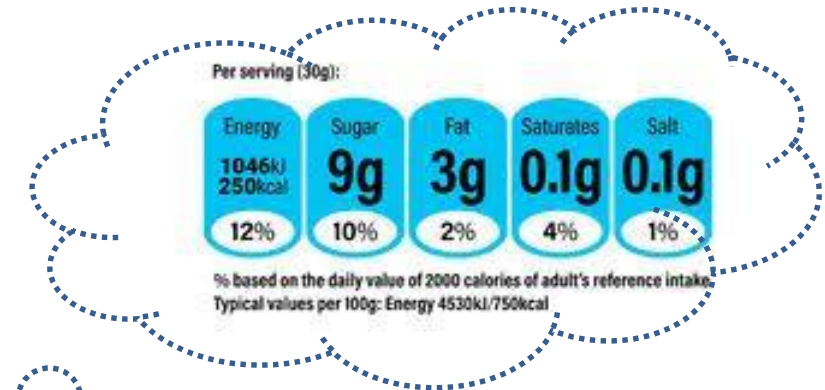


*par rapport aux apports conseillés d'un adulte moyen (2000 Kcal/j)*

*calories exprimées par 100g*

*un système de batteries contre-intuitif par rapport au symbole de batteries de téléphone*

## GDA/RI



*Inspiré des GDA/RI mis en place par les industriels dans les années 2000 et dont de très nombreux travaux ont démontré la totale inefficacité*



# Pourquoi Ferrero adopte Nutrinform et non pas Nutri-Score





Francesco Lollobrigida 🇮🇹 @FrancescoLollo1 · 28 févr.

IL NUTRISCORE È UN SISTEMA SBAGLIATO ❌

Per capirlo basta un po' di buon senso. Dobbiamo impegnarci a promuovere l'educazione alimentare a tutti i livelli, evitando soluzioni alternative ingannevoli, utili esclusivamente alle casse di qualche multinazionale del cibo.

**I PARADOSSI DEL NUTRISCORE**

CIBI ULTRAPROCESSATI	CIBI DIETA MEDITERRANEA
<p>FRITTO (PRECONF.) PIZZA (PRECONF.) OLIO DI SEMI COLA</p>	<p>VINO OLIO EVO CARNE PASTA</p>
<p>NUTRI-SCORE</p> <p>A B C D E</p>	<p>NUTRI-SCORE</p> <p>A B C D E</p>

**PENALIZZA GLI ALIMENTI SANI E DI QUALITÀ**

Francesco Lollobrigida  
Fonte: Elaborazione su dati prof. Carlo Gaudio e prof. Giorgio Calabrese

- 1/ Non ! les sodas de type « colas » ne sont jamais classés Nutri-Score A, mais ils sont classés en E
- 2/ Non ! les pâtes ne sont pas classées Nutri-Score E mais au contraire elles sont classées en A !
- 3/ Non ! l'huile d'olive n'a jamais éNutri-Score E mais C le meilleur score actuel pour une huile végétale.
- 4/ Non ! les huiles de graine ne sont pas classées Nutri-Score A, elles sont au mieux classées C (pour l'huile de colza), le plus souvent D (huiles d'arachide, maïs, tournesol,...) ou E (coco, palme).
- 5/ Non ! les pizzas ne sont pas classées Nutri-Score A. mais varient de A à E selon leur composition
- 6/ Non ! la viande fraiche non transformée n'est pas E mais sa classification varie de A à C selon les types
- 7/ Non ! le vin n'est pas classé Nutri-Score E (pas soumis à la déclaration nutritionnelle du règlement UE)
- 8/ Les frites préemballées ont pour la plupart un Nutri-Score A ou B car il s'agit de pommes de terre ayant subi un processus de pré-friture ayant un impact faible sur les quantités de matières grasses dans le produit
- 9/ Non le vin et la viande rouge ne sont pas des piliers du modèle de l'alimentation méditerranéenne...

# **Tentative de dénaturer Nutri-Score, de revenir en arrière : les demandes d'exemption**

*« Le Nutri-Score s'attaque aux aliments  
traditionnels. Il pénalise les bons produits  
AOP/AOC et IGP... »*



# La guerre du Roquefort, du Maroilles, du Parmesan, du Gruyère (et des autres AOP/IGP...)

## Le Roquefort, visé par un classement défavorable par le Nutri-Score, demande à être exempté



## Nutriscore : les producteurs de Maroilles craignent un impact négatif sur leur fromage

Publié le 27/10/2021 17:45



R. Vivenot, M. Berthomé, N.

12/13

## Le nutriscore, une menace pour le Gruyère suisse?



Le Nutri-Score sera-t-il bientôt présent sur tous les produits alimentaires? L'idée fait son chemin en Suisse et inquiète les producteurs de produits locaux / 19h30 / 2 min. / le 26 novembre 2021

Le nutriscore sera-t-il bientôt présent sur tous les produits alimentaires? Ce logo, qui attribue une note aux aliments en fonction de leur valeur nutritionnelle, est de plus en plus utilisé par les distributeurs. L'Union européenne envisage même de le rendre obligatoire à

- ▶ Si les fromages ou les charcuteries (AOP ou non) sont majoritairement classés Nutri-Score D ou E (certains en C), c'est lié à leur richesse en graisses saturées et en sel. Ceci n'indique pas qu'ils ne doivent pas être consommés, mais ils doivent l'être en quantité limitée ou à une moindre fréquence, en accord avec les recommandations de santé publique
- ▶ Ce n'est pas parce qu'un produit est traditionnel, rattaché au terroir, produit selon un savoir-faire souvent ancestral et qu'il fait partie du patrimoine culinaire (*notions importantes sur laquelle il est possible de communiquer*), qu'il faut refuser aux consommateurs la transparence nutritionnelle et donc d'afficher Nutri-Score
- ▶ Même avec une AOP/AOC ou une IGP, un produit gras, sucré ou salé même traditionnel reste un produit gras, sucré ou salé !

# La mise en avant du « traditionnel » (le petit éleveur de brebis) ... mais derrière il y a de grands groupes agro-alimentaires ...

Le Roquefort, grande AOP du goût depuis 1925



Médiathèque

Espace

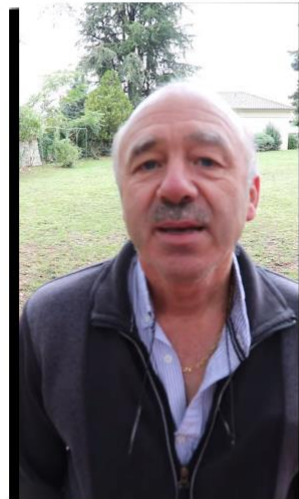
Roquefort)



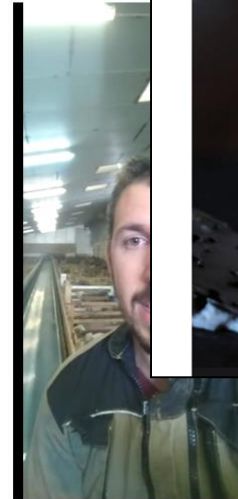
Pierre CASSAN, éleveur de brebis



Sébastien Gayraud, éleveur de brebis



Dominique MAZEL, éleveur de brebis



Anthony SOULIÉ, éleveur de brebis, vice-président de l'association des producteurs de lait de brebis du Rayon de

LADEPECHE.fr

samedi 28 mai 2022, Saint Germain

14° / 25° Toulouse

Rechercher

Jour

## Roquefort-sur-Soulzon. La Confédération générale fustige un Nutri-score "pas adapté"

ACTUALITÉS > SOCIÉTÉ > SANTÉ

### "C'EST MON LAIT QUI EST JUGÉ ET JE N'AI BESOIN DE PERSONNE POUR ME DIRE CE QUE J'AI À FAIRE": LE TORCHON BRÛLE ENTRE LES PRODUCTEURS DE ROQUEFORT ET LE NUTRI-SCORE

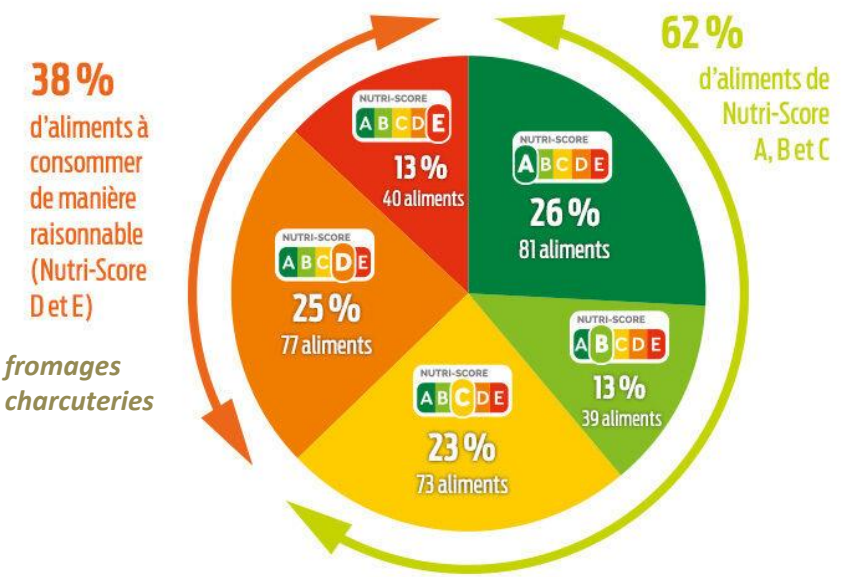
Jean-Wilfried Forqués (avec Guillaume Dussourt) | Le 12/10/2021 à 7:36 | MAJ à 12:36

*Derrière l'image des petits producteurs locaux et éleveurs de brebis mise en avant dans la communication anti-Nutri-Score, se camouflent de grands groupes agroalimentaires qui défendent avant tout leurs propres intérêts financiers : **Lactalis**, 1er producteur mondial de produits laitiers (70 % de la production de Roquefort et de nombreux autres fromages, contrôle la moitié des AOP françaises et commercialise également des crèmes dessert, du beurre et de la crème fraîche classés D et E par Nutri-Score) ; **Savencia**, 5e groupe mondial, qui, outre sa large gamme de fromages dont plusieurs AOP (Maroilles, Roquefort, Époisses), produit également de la charcuterie et du chocolat (classés D et E).*



# Non, le Nutri-Score ne pénalise pas les aliments traditionnels », mais l'argument fallacieux est repris par des politiciens qui défendent les intérêts des secteurs du fromage et de la charcuterie....

## Répartition des aliments traditionnels selon le Nutri-Score



Source : UFC-Que Choisir



N° 4941  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
 CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
 QUINZIÈME LÉGISLATURE

Remise à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 janvier 2022.

**PROPOSITION DE LOI**  
 visant à exempter les produits issus d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée de l'obligation d'apposition d'un indice Nutri-Score.

(Révisé par la commission des affaires économiques, à l'issue de la consultation d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 de la Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Vincent DESCOEUR, Julien DIVE, Emeline BONNIVARD, Jérôme NURY, Alain RAMADIER, Jean-Pierre VIGIER, Patrick HUTZEL, Jean-Jacques FERRARA, Thibault BAZIN, Jean-Marie SEMERIE, Vincent ROLLAND, Gérard MENDEL, Jean-Jacques GAULTIER, Pierre VASTIN, Didier QUENTIN, Frédéric REISS, Eric PAUGET, Jean-Luc BOURGEOUX, Jean-Yves BONY, Laurence TRASTOUR-INSART, Marianne DUBOIS, Marie-Christine DALL'OLZ, Raphaël SCHRELLINGERBERGER, Chantal PÉTENLENET, Nathalie SERRI, Veronique LOUVAIGI, Nathalie PORTE, Valérie BEALVAIS, Bernard PERRUT, Stéphane VIRY, Béatrice POLETTI, Nicolas FORSSIER, Jean-Luc REITZER, Emmanuel MAQUET, Maxime MENOT, Virginia SCHYVALLER, Anne GENEVARD, Jacques CATTIN, Jean-Claude BOUCHET, Isabelle VALENTIN, Robin ZEDA, Bernard BOULEY, Edith AUDIBERT, Bernard DEFLESSELLES, Victor HABERT-DASSAULT, Emmanuelle ANTHOINE,

députés.

- 1 -  
 EXPOSÉ DES MOTIFS  
 MESDAMES, MESSIEURS,

Cette proposition de loi vise à exclure les produits sous AOP (Appellation d'Origine Protégée) et IGP (Indication géographique protégée) de l'étiquetage Nutri-Score, que la France et l'Union européenne envisagent de rendre obligatoire à l'horizon de fin 2022. Elle reprend avec son accord les éléments d'une proposition de loi déposée par Armand VIOLA, ancien député de l'Aveyron, en juin 2021, qui visait le même objectif.

En effet, le système d'étiquetage Nutri-Score, qui renseigne les consommateurs sur les qualités nutritionnelles des aliments, s'avère inadapté et extrêmement pénalisant pour les produits alimentaires français sous AOP ou IGP, en particulier pour les fromages qui, pour plus de 90 % d'entre eux, obtiennent les plus mauvaises notes et se trouvent classés D ou E en raison de leur teneur en graisses, en sel et de leur apport calorique.

Il apparaît que le système de notation du Nutri-Score ne tient pas compte de la réalité des portions et des habitudes de consommation en se fondant systématiquement sur la consommation théorique de 100 grammes de produit alors que, pour le fromage par exemple, la consommation moyenne est de l'ordre de 35 grammes par jour en France. De plus, il ne donne pas d'informations sur le degré de transformation du produit et la présence d'additifs, colorants ou conservateurs, pas plus que sur son impact en terme d'environnement : ainsi, les fromages, qui sont fabriqués à partir d'une liste d'ingrédients simples (lait, ferments et sel) et sans additifs, à partir de recettes traditionnelles éprouvées, se trouvent paradoxalement moins bien notés que certains produits industriels hyper-transformés.

De même, il ne prend pas suffisamment en compte la présence de micro-nutriments bons pour la santé, comme les vitamines, minéraux et oligo-éléments, alors que le fromage reste la principale source de calcium et de phosphore dans notre alimentation.

La lecture du Nutri-Score crée donc de la confusion pour les consommateurs auxquels il laisse à penser que les produits sous AOP ou IGP ne sont pas des produits de qualité, ce qui est contradictoire avec la définition même de ces labels, voire qu'ils ne seraient pas bons pour la santé. De plus, Santé Publique France préconise d'interdire la publicité sur les aliments notés D et E afin de protéger les enfants et les adolescents toute promotion de nos fromages AOP ou IGP alors même que le PNNS (Programme National Nutrition Santé) recommande la consommation de trois ou quatre produits laitiers par jour.

Les conditions de production de chaque AOP/IGP sont consignées dans un cahier des charges validé par l'Etat et l'Union européenne et contrôlés de manière régulière par des organismes indépendants. Expression d'un terroir et d'un savoir-faire ancestral, leurs cahiers des charges définissent la composition et le mode de fabrication du produit. Leurs fabricants n'ont donc pas la possibilité de reformuler leurs produits au même titre que les autres fabricants dans le but d'obtenir une meilleure note au Nutri-Score.

Plus d'un consommateur sur deux indique avoir modifié au moins une habitude d'achat en raison du Nutri-Score, qui induit des comportements d'achat défavorables aux produits sous AOP et IGP. Il y a donc un risque que ces produits enregistrent une baisse de leurs ventes, ce qui mettrait en danger l'équilibre économique des territoires et des filières qui en sont à l'origine.

C'est pourquoi la présente proposition de loi vise à exclure les produits sous AOP et IGP, symboles de la gastronomie française, de l'affichage nutritionnel Nutri-Score.

## Proposition de Loi déposée en 2022 par 44 députés LR pour exempter les produits traditionnels AOP/IGP du Nutri-Score

Défense des fromages et de la charcuterie ...

# Nutri-Score, le logo nutritionnel unique et obligatoire en Europe en 2024 ?

## Les « pour » et les « contre »

### POUR

#### ACTEURS SCIENTIFIQUES

#### ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS/ONG

- scientifiques académiques européens
- 30 associations d'experts (*nutrition, santé publique, cancérologie, pédiatrie, cardiologie, hépatologie...*)



*en faveur de l'adoption du Nutri-Score comme logo harmonisé et obligatoire pour l'Europe dans l'intérêt des consommateurs et de la santé publique*

### CONTRE

#### ACTEURS ECONOMIQUES



ITALIE

*non au Nutri-Score (defense d'intérêts économiques)*

# La santé publique et la recherche ne sont pas des longs fleuves tranquilles ...

*Alcool, tabac, alimentation, sécurité routière,...* : toute velléité de mettre en place des **actions de santé publique qui vont à l'encontre des intérêts économiques et/ou politiques** entraînent irrémédiablement **la mobilisation de puissants lobbys** qui, par tous les moyens possibles, vont s'y opposer.

Quelles réponses pour les scientifiques: **LA SCIENCE.**

*Mais elle n'est pas suffisante si elle reste cantonnée à son monde feutré.*

*Elle doit servir à l'action de santé publique.*

*Les chercheurs doivent donc sortir de leurs laboratoires pour la défendre et l'amener dans le **débat public** (medias, initiatives citoyennes,...) afin de lutter contre les lobbys (économiques, politiques ou sectaires) qui souvent la nient ou la dénaturent...*

*Il ne s'agit pas de condamner de façon primaire les industriels et tous les acteurs économiques. Leur rôle est important et même fondamental dans la vie de nos sociétés. Mais **lorsque les intérêts sont divergents, c'est la santé publique, l'intérêt des consommateurs qui doit primer avant tout.***



*Les droits d'auteur sont intégralement reversés à la Maison d'Izieu et au Mémorial de la Shoah*